



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2026-185

PUBLIÉ LE 7 AOÛT 2026

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2026-08-07-00003 - Arrêté n° 2026/07-57 du 7 août 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département du Rhône (7 pages)	Page 3
84-2026-08-07-00001 - Arrêté n° 2026/08-12 du 7 août 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de l'Isère (4 pages)	Page 10
84-2026-08-07-00002 - Arrêté n° 2026/08-13 du 7 août 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Loire (7 pages)	Page 14



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Lyon, le 7 août 2026

ARRÊTÉ n° 2026/07-57

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-147 du 22 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2026/05-35 du 22 mai 2026 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département du **Rhône** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
SCEA CHAMP LECLERC	GENAY	18,37	GENAY, NEUVILLES-SUR-SAONE	05/05/2026
EARL CRET PIROT	LES SAUVAGES	0,90	LES SAUVAGES	06/05/2026
LAPALU Marilise	ODENAS	1,04	CERCIE	07/05/2026
STAS Perrine	MARCHAMPT	0,72	MARCHAMPT, REGNIE-DURETTE	08/05/2026
BOURRIN Evelyne	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	16,28	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	08/05/2026
SCEA LES GRANGES	SAINT-ETIENNE-DES-OUILLIERES	12,58	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS, SAINT-ETIENNE-DES-OUILLIERES, CHARENTAY	08/05/2026
GAEC RECONNU DE LA MONTAGNE	LES SAUVAGES	3,00	LES SAUVAGES	09/05/2026
EARL DU BONTEMPS	MORNANT	32,60	MORNANT	12/05/2026
GUIGONNARD Roland	SAINT-FORGEUX	5,41	MONTROTTIER, VILLECHENEVE	15/05/2026
TRONCY Line	COURS-LA-VILLE	13,15	COURS	18/05/2026
EARL LES CABRIOLES FERMIERES	AVEIZE	4,20	AVEIZE	19/05/2026
GAEC DE L'AUBRAC	COURZIEU	9,48	COURZIEU, CHEVINAY, BESSENAY	19/05/2026

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC GRAINS D'OZON	SAINT- SYMPHORIEN- D'OZON	210,15	SAINT- SYMPHORIEN- D'OZON, FEYZIN, CORBAS, CHAPONNAY, MIONS	20/05/2026
EARL GARIN YVAN	SOUCIEU-EN- JARREST	0,77	SOUCIEU-EN- JARREST	20/05/2026
BESSION Martine	CHAUSSAN	10,44	CHAUSSAN	22/05/2026
GAEC GELET	SAINT-BONNET- DES-BRUYERES	1,95	SAINT-IGNY-DE- VERS	22/05/2026
LACARELLE Dominique	PROPIERES	14,30	SAINT-CLEMENT- DE-VERS, SAINT- IGNY-DE-VERS	23/05/2026
GAEC DES FAYARDS	SAINT-CLEMENT- DE-VERS	1,35	SAINT-IGNY-DE- VERS	23/05/2026
PEZENNEAU Olivier	LACENAS	1,05	CHARENTAY, SAINT-LAGER	23/05/2026
BLANC Stéphane	MARENNES	1,75	SIMANDRES	23/05/2026
DAVID-LORIN Marc	CHARENTAY	3,04	CHARENTAY	25/05/2026
GAEC DE POMEYRIEUX	COURZIEU	157,57	COURZIEU, MONTROMANT, BRUSSIEU, BESSENAY, CHEVINAY, SAINT-GENIS- L'ARGENTIERE	25/05/2026
EARL LC STABLES	TREVES	8,41	TREVES	27/05/2026
PIOCH née DIVOL Françoise	COMBAILLAUX	0,39	CHENAS	27/05/2026
ROUGE Elise Aurélie	AMPLEPUIS	0,41	AMPLEPUIS	28/05/2026
GAEC RECHAGNY	LES SAUVAGES	4,22	LES SAUVAGES	29/05/2026
JOANNON Nicolas	SAINT-MARTIN-EN- HAUT	3,41	SAINT-MARTIN- EN-HAUT	29/05/2026

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
EARL DE LA VIGNERME	CORBAS	17,38	COMMUNAY, SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON, MARENNES	29/05/2026
EARL LA BOURBE	GENAY	12,66	GENAY, NEUVILLES-SUR-SAONE, MASSIEUX	02/06/2026
GAEC DE LA FONT DU LOUP	MEYS	0,81	MEYS	04/06/2026
GAEC FERME DE VERVY	DEUX-GROSNES	6,42	DEUX-GROSNES	06/06/2026
GAEC DES AIGUILLETES	DEUX-GROSNES	40,63	DEUX-GROSNES, VAUXRENARD,	06/06/2026
CHAMPION Anaël Angelo Joachim	JULLIE	2,87	JULLIE	09/06/2026
EARL DU PETIT RAMARD	CONDRIEU	4,10	LES HAIES	11/06/2026
GAEC DES FAYARDS	SAINT-CLEMENT-DE-VERS	1,14	SAINT-CLEMENT-DE-VERS	13/06/2026
GAEC FERME DES VOISINEES	SAINT-CYR-DE-VALORGES	30,71	JOUX	15/06/2026
DUCHARNE Nathalie	FLEURIE	8,67	FLEURIE, LANCIE, CHENAS, CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	15/06/2026
SANLAVILLE Thomas	SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE	6,12	SAINT-ETIENNE-DES-OULLIERES	17/06/2026
EARL CAMUS FRUITS ROUGES	MONTROTTIER	13,90	MONTROTTIER	17/06/2026
GAEC LE FROMETON DES FARGES	RONTALON	2,13	RONTALON	17/06/2026
BONNIER Nicolas	RONTALON	10,50	RONTALON	17/06/2026
SOLY Claire	LES SAUVAGES	3,99	JOUX	17/06/2026

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
SCEA DOMAINE LA CIME DES PRES	LE PERREON	7,61	LE PERREON, SALLES- ARBUISSONNAS- EN-BEAUJOLAIS, VAUX-EN- BEAUJOLAIS	23/06/2026
GAEC PONCET	SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	9,03	SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	27/06/2026

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** la demande suivante pour le département du **Rhône** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfectorale
DEZETTER Grégory	DARDILLY	2,06	DARDILLY	10/06/2026

Cette décision peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **refus partiel d'autorisation d'exploiter** la demande suivante pour le département du **Rhône** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune(s) des biens accordés	Date de la décision préfectorale
SARL GAELY	DARDILLY	24,92	22,86	DARDILLY	28/05/2026

Cette décision de refus peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'une **décision de rescrit** la demande suivante pour le département du **Rhône** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Commune de localisation des biens	Régime du droit d'exploiter	Date de la décision préfectorale
LESSIEUX Valentin	SAINT- GEORGES-DE- RENEINS	4,29	SAINT- GEORGES-DE- RENEINS	Non soumis	02/06/2026

Cette décision de rescrit peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires du **Rhône** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt et par délégation,
La cheffe du service régional
d'économie agricole

Johanna DONVEZ



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Lyon, le 7 août 2026

ARRÊTÉ n° 2026/08-12

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-147 du 22 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2026/05-35 du 22 mai 2026 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'Isère :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
CIRON Pierre-Emmanuel	MENS	25,8317	MENS	18/05/2026
EARL BARTHALAY	SAINT-QUENTIN-FALLAVIER	0,3142	SAINT-QUENTIN-FALLAVIER	19/05/2026
CARCEL Gérald	PISIEU	9,15	POMMIER-DE-BEAUREPAIRE, PISIEU	20/05/2026
EARL VERDEMONT	TULLINS	10,84	TULLINS	22/05/2026
EARL LES ALOUETTES	SAINT-QUENTIN-FALLAVIER	11,3307	SAINT-QUENTIN-FALLAVIER	22/05/2026
REQUET Nadège	SAINT-VERAND	6,3001	SAINT-VERAND	23/05/2026
BATTARD DIDIER	DOMENE	0,8046	SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE	27/05/2026
JANIN Damien	PORTE-DES-BONNEVAUX	4,138	PORTE-DES-BONNEVAUX	29/05/2026
GAEC LA FERME DES PEUPLIERS	BIZONNES	1,72	EYDOCHE	29/05/2026
COMTE Jean-Pierre	SAINT-QUENTIN-FALLAVIER	0,1039	SAINT-QUENTIN-FALLAVIER	30/05/2026
EARL MARION GALLOIS	SILLANS	0,99	SILLANS	18/06/2026
EARL LA FERME DU TILLET	ESTRABLIN	37,24	SAINT-SORLIN-DE-VIENNE, ESTRABLIN, JARDIN	27/06/2026

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de **l'Isère** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
PAGE Didier	SALAGNON	11,067	SALAGNON	15/06/26
EARL TOUCHE	CHOLONGE	114,1961	CHOLONGE, LAFFREY, VILLARD- SAINT- CHRISTOPHE	29/06/26

Ces décisions d'autorisation d'exploiter peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **l'Isère** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt et par délégation,
La cheffe du service régional
d'économie agricole

Johanna DONVEZ

Le Préfet

Lyon, le 7 août 2026

ARRÊTÉ n° 2026/08-13

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-147 du 22 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2026/05-35 du 22 mai 2026 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la Loire :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DE CARRE	SAINT-ROMAIN-D'URFE	2,85	CHAUSSETERRE	05/05/2026
GAEC LA FERME DU FAY	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	2,36	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	05/05/2026
FABRE Kévin	FOURNEAUX	4,16	SAINT-JUST-LA-PENDUE	06/05/2026
GAEC DE LA FULY	PERIGNEUX	16,52	PERIGNEUX ABOEN	06/05/2026
EARL LE VERGER DU PETEL	BESSEY	84,25	LIMONY (07) SERRIERES (07) PEYRAUD (07) SABLONS (38) SALAISE-SUR-SANNE (38) CHANAS (38)	09/05/2026
DELORME Michaël	SAINT-JUST-EN-CHEVALET	1,1	SAINT-JUST-EN-CHEVALET	09/05/2026
MOSNIER Laurent	LES NOES	2,26	LES NOES	09/05/2026
MOREL Jean-Luc	PLANFOY	0,88	PLANFOY	12/05/2026
THOMAS Jérémy	SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE	42,48	BUSSY-ALBIEUX	15/05/2026
ELEVAGE DE BOISSERET	SOUTERNON	12,84	SOUTERNON SAINT-JULIEN-D'ODDES	15/05/2026
JOLY Pascal	NOTRE-DAME-DE-BOISSET	4,87	NOTRE-DAME-DE-BOISSET	19/05/2026

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DES PEUPLIERS	SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE	7,92	SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE	19/05/2026
SCEA FERME DU VERDIER	LES SALLES	51,65	LES SALLES	21/05/2026
CHENEVAS Benoît	VIVEROLS	15,21	SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	21/05/2026
GIRARDIN Sébastien	PERREUX	22,02	PERREUX	21/05/2026
STEMPFLET MORIN Corinne	SAINT-GENEST-MALIFAUZ	0,15 (SAUP 7,5)	MARLHES	26/05/2026
GAEC DE CORBILLON	CHAMPOLY	4,88	CHAMPOLY	26/05/2026
GAEC DU GOUTTET	SOUTERNON	7,01	VEZELIN-SUR-LOIRE	26/05/2026
PONTONNIER Hugo	ROZIER-EN-DONZY	81,65	ROZIER-EN-DONZY BUSSIÈRES	27/05/2026
GAEC DE LA CABRIOLE	PELUSSIN	5,25	ROISEY BESSEY PELUSSIN	29/05/2026
GERBAULT Justin	VISCOMTAT	7,19	NOIRETABLE	30/05/2026
PAILLEUX Nicolas	CHAZELLES-SUR-LYON	9,02	SAINT-GALMIER CHAZELLES-SUR-LYON	02/06/2026
GAEC FERME DU VIEUX BOURG	SAINT-DENIS-DE-CABANNE	35,25	CHANDON SAINT-DENIS-DE-CABANNE	02/06/2026
CHRISTOPHE Pierrick	VENDRANGES	94,76	NOTRE-DAME-DE-BOISSET, SAINT-VINCENT-DE-BOISSET, LE COTEAU, PERREUX, PARIGNY SAINT-CYR-DE-FAVIERES	03/06/2026

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC LES TERRES SACREES	PERIGNEUX	8,18 (SAUP 55,93)	SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	03/06/2026
JACQUET Sébastien	SAINT-JUST-EN-BAS	13,10 (SAUP 23,60)	SAINT-JUST-EN-BAS	04/06/2026
DOYEN Christelle	SOLEYMIEUX	2,29	SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX	05/06/2026
EARL ELEVAGE NARBOUX	LA GRESLE	2,72	LA GRESLE	06/06/2026
GAEC DE BODINAL	SAINT-JULIEN-D'ODDES	119,75	SAINT-JULIEN-D'ODDES, CREMEAUX, SAINT-GERMAIN-LAVAL	09/06/26
VENET Nicolas	ARTHUN	0,59	BUSSY-ALBIEUX	10/06/2026
GAEC LA BELLE VUE	GRAMMOND	15,13	GRAMMOND CHATELUS	11/06/2026
GAEC DU PIC DE MAYEN	VETRE-SUR-ANZON	1,36	SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE, VETRE-SUR-ANZON	12/06/2026
GAY Quentin	L'HOPITAL-LE-GRAND	212,75	L'HOPITAL-LE-GRAND, BOISSET-LES-MONTROND, VILLARS, CHALAIN-LE-COMTAL, SAINT-ANDRE-LE-PUY, GREZIEUX-LE-FROMENTAL, UNIAS	12/06/2026
GAEC DE LA PETITE MOTTE	FEURS	138,53	CLEPPE, FEURS, CHAMBOST-LONGESSAIGNE (69), JAS	15/06/2026
GRIVOT Maxime	POUILLY-LES-FEURS	116,94	POUILLY-LES-FEURS, CIVENS, SAINT-LAURENT-LA-CONCHE, SALVIZINET	16/06/2026

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DES NOISETIERS	SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	3,77	SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	16/06/2026
GAEC MURARD Max et Isabelle	LA GRESLE	115,25	LA GRESLE	20/06/2026
L'HOSPITAL Marine	VEZELIN-SUR-LOIRE	2,94	NERVIEUX	20/06/2026
CHANTELOT Cédric	POUILLY-LES-NONAINS	83,52	SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE LAPRUGNE (03)	23/06/2026
EARL DES PLAINES-REVEILLE	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	2,86 (SAUP 21,06)	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	25/06/2026
MOTET Ophélie	SAINT-CYR-DE-FAVIERES	1,64	SAINT-CYR-DE-FAVIERES	26/06/2026
GUILLAUME Pierre	MIZERIEUX	4,22	MIZERIEUX	26/06/2026
GAEC DU CRET GARIN	REGNY	28,47	REGNY	27/06/2026
GAEC DESCHARMES	VOUGY	15,13	BRIENNON	27/06/2026

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de **la Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC FERME DE ROHARIE	POUILLY-SOUS-CHARLIEU	83,9	SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU, SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	12/05/2026
MAILLET Mégane	SAINT-JUST-EN-CHEVALET	30,46	JURE, SAINT-JUST-EN-CHEVALET	12/05/2026
EARL DE LA FRAGNE	SAINT-JUST-EN-CHEVALET	4,1	SAINT-JUST-EN-CHEVALET	12/05/2026
GAEC DE L'ARMANCON	NERVIEUX	94,6	NERVIEUX	12/05/2026
GAEC FERME DE ROHARIE	POUILLY-SOUS-CHARLIEU	0,35	SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	18/06/2026

Ces décisions d'autorisation d'exploiter peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **refus total d'autorisation d'exploiter** la demande suivante pour le département de **la Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune(s) des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DU ROCHER	SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU	16,57	0		18/06/2026

Cette décision de refus peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **la Loire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt et par délégation,
La cheffe du service régional
d'économie agricole

Johanna DONVEZ